

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Maître Sophie THORON, Notaire Associée de la SELARL «Marina GAUCHET et Sophie THORON », titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 10, Boulevard Paoli, Tel : 04 95 47 06 48

Commune de SAN MARTINO DI LOTA (20200)

Suivant acte reçu par Maître Sophie THORON, Officier Public, Notaire à BASTIA (20200) le 15 juillet 2022, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de : Monsieur Victor **CASANOVA**, et Madame Claire Marie Annonciade **CASANOVA**, demeurant à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200) 40 route de San Martino Pietranera. Nés : à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200), pour Monsieur le 20 février 1921 et pour Madame le 25 mars 1922.

Sur la commune de **SAN MARTINO DI LOTA (Haute-Corse)**, lieudit « Spazzolo », Une parcelle de terre , Figurant au cadastre : Section AC, numéro 51, lieudit SPAZZOLO pour une contenance de huit ares soixante-sept centiares (08a 67ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : *« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

POUR AVIS, Me Sophie THORON notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : office.gauchet.thoron@notaires.fr